RÉGONAUX

Descriptions des classes spécialisées et critères d'admission

Services régionaux Centre de services scolaire de Portneuf

Critères et demandes d'admission

Le Centre de services scolaire de Portneuf, soucieux d'offrir une organisation des services éducatifs de qualité, évalue annuellement le profil des élèves qu'il accueille. Tel que mentionné dans notre politique d'adaptation scolaire, le Centre de services scolaire de Portneuf considère que l'intégration des élèves handicapés et des élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans une classe régulière est à privilégier puisqu'elle facilite les apprentissages ainsi que l'insertion sociale.

Dans cette optique, c'est à la suite de l'analyse des capacités et des besoins de l'élève par un comité d'admission, qu'est déterminé si ce dernier est admissible à bénéficier des services offerts dans les classes spécialisées des services régionaux. Le comité d'admission émettra alors une recommandation.

Le descriptif qui suit, se veut un outil de référence et de consultation élaboré par la direction des services éducatifs, de l'adaptation scolaire et des services complémentaires.

Céline Morasse

Directrice, Services éducatifs Services complémentaires et

llise Worasse

de l'adaptation scolaire

Marie-Andrée Couillard Directrice adjointe, Services éducatifs

de l'adaptation scolaire



Classe langagière

OBJECTIFS POURSUIVIS

La classe langagière permet à l'élève de :

- développer la communication et le langage, tant sur le plan expressif que réceptif;
- développer les apprentissages scolaires;
- développer l'autonomie des élèves;
- développer les habiletés sociales.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- difficulté majeure de communication affectant à la fois les sphères expressives et réceptives;
- difficulté de généralisation et d'abstraction;
- rigidité de la pensée entraînant des difficultés d'adaptation et d'intégration sociale.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé d'au moins 7 ans au 30 septembre*;
- a bénéficié d'un plan d'intervention;
- a fréquenté une classe régulière du 1er cycle du primaire;
- a un diagnostic de trouble développemental du langage ou de trouble sévère du langage;
- démontre des habilités de raisonnement non verbal se rapprochant de la moyenne et un profil cognitif supportant la conclusion d'un trouble langagier.

^{*} Exceptionnellement, un élève de 6 ans pourrait être admis après l'évaluation du dossier.

- L'élève aura préalablement fait l'objet d'une observation par le conseiller pédagogique en adaptation scolaire.
- La demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement. Les membres du comité d'admission analysent chaque dossier d'élève reçu.
- Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
 - direction des classes régionales concernées;
 - direction des Services éducatifs;
 - orthophoniste;
 - psychologue;
 - conseiller pédagogique impliqué au dossier.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE			
* Afin d'assurer la confidentialité de la démarche, nous vous invitons à dénominaliser les documents.			
Le formulaire d'admission des services régionaux;			
Les recommandations ou rapport de l'orthophoniste;			
Le dernier bulletin scolaire;			
Le plan d'intervention mis à jour;			
Les rapports d'observation d'intervenants de l'école;			
Les recommandations des partenaires ou autres informations pertinentes à inclure dans le dossier de l'élève.			

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Le conseiller pédagogique en adaptation scolaire pourrait être sollicitée pour un avis conseil. Par conséquent, elle pourra poursuivre l'accompagnement de l'équipe d'intervenants de l'école dans le cas d'un refus du comité d'admission.

Classes – Flore et Sens

(Trouble du spectre de l'autisme)

OBJECTIFS POURSUIVIS

L'adaptation de l'environnement de la classe et sa structure permettent à l'élève de :

- développer ses compétences sur le plan académique;
- développer ses habiletés sociales et de communication;
- développer son autonomie dans les activités quotidiennes;
- s'approprier des outils d'apaisement répondant à ses besoins sensoriels et cognitifs.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- altérations importantes au niveau du fonctionnement dans les tâches quotidiennes, scolaires et sociales;
- enjeux adaptatifs importants;
- difficulté à suivre le rythme des activités d'un groupe régulier.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé d'au moins 5 ans au 30 septembre;
- a un diagnostic TSA ou est en voie de l'avoir;
- a des difficultés persistantes malgré la présence d'un accompagnement accru.

DEMANDE D'ADMISSION

- L'élève aura préalablement fait l'objet d'une observation par le conseiller pédagogique en adaptation scolaire.
- La direction de l'école d'origine fera une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement. Les membres du comité d'admission analysent chaque dossier d'élève reçu.

- Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
 - direction des classes régionales concernées;
 - direction des Services éducatifs;
 - psychologue;
 - psychoéducateur;
 - conseiller pédagogique impliqué au dossier.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE			
	Le formulaire d'admission des services régionaux;		
	Les recommandations ou rapport du psychologue;		
	Le dernier bulletin scolaire;		
	Le plan d'intervention mis à jour;		
	Les rapports d'observation d'intervenants de l'école;		
	Les rapports d'évaluations professionnelles au dossier, recommandations des partenaires, et toutes les autres informations pertinentes à inclure dans le dossier de l'élève.		

Annuellement, la situation de chaque élève sera réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans une classe régulière. L'élève pourrait être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Le conseiller pédagogique en adaptation scolaire pourrait être sollicitée pour un avis conseil. Par conséquent, elle pourra poursuivre l'accompagnement de l'équipe d'intervenants de l'école dans le cas d'un refus du comité d'admission.

Classe Émergence

(Troubles neurodéveloppementaux)

OBJECTIFS POURSUIVIS

L'adaptation de l'environnement de la classe et sa structure permettent à l'élève de :

- développer ses compétences sur le plan académique;
- développer ses habiletés sociales et de communication;
- développer son autonomie dans les activités quotidiennes;
- s'approprier des outils d'apaisement répondant à ses besoins sensoriels et cognitifs.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- présente une situation complexe pouvant être liée à un trouble neurodéveloppemental, un syndrome ou une autre condition particulière. L'élève peut également être en investigation ou en attente d'investigation.
- besoins dans plusieurs sphères de son développement (cognitif, affectif, sensorimoteur, langagier, social) nécessitant une approche individualisée et centrée sur ses besoins spécifiques et dont les mesures adaptatives ciblées et concertées ne sont pas suffisantes en classe ordinaire afin de répondre à ses besoins.
- peut présenter des manifestations comportementales, lesquelles découlent d'incompréhensions, d'une détresse émotionnelle, d'une surcharge sensorielle ou encore d'erreurs d'interprétations perceptives (difficulté à saisir ce qui est abstrait, non explicite);
- requiert des aménagements flexibles au niveau de la tâche, des routines et de l'environnement ne pouvant être rencontrés en milieu régulier;
- altérations importantes au niveau du fonctionnement dans les tâches quotidiennes, scolaires et sociales.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé entre 6 et 12 ans au 30 septembre;
- a des besoins sensoriels, cognitifs ou adaptatifs résultant d'un trouble diagnostiqué ou une hypothèse d'un trouble neurodéveloppemental;
- présente ou non des difficultés comportementales. Toutefois, celles-ci n'apparaissent pas comme l'élément central au premier plan afin d'expliquer les défis rencontrés par l'enfant;

- démontre une désadaptation persistante et sévère sur au moins 6 mois en classe ordinaire en dépit de la mise en place de stratégies adaptatives ciblées et concertées;
- présente un écart appréciable entre les aptitudes intellectuelles confirmées ou présumées et le comportement adaptatif. L'élève ne présente pas de déficience intellectuelle, à priori;
- fait l'objet de plusieurs concertations multidisciplinaires à l'intérieur d'une période prolongée afin de témoigner de l'évolution de l'enfant en réponse à l'intervention.

- L'élève aura préalablement fait l'objet d'une observation par le conseiller pédagogique en adaptation scolaire.
- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement. Les membres du comité d'admission analysent chaque dossier d'élève reçu.
- Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
 - direction des classes régionales concernées;
 - direction des Services éducatifs;
 - psychologue;
 - psychoéducateur;
 - conseiller pédagogique impliqué au dossier.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
	Le formulaire d'admission des services régionaux;	
	Les recommandations ou rapport du psychologue;	
	Le dernier bulletin scolaire;	
	Le plan d'intervention mis à jour;	
	Les rapports d'observation d'intervenants de l'école;	
	Les rapports d'évaluations professionnelles au dossier, recommandations des partenaires, et toutes les autres informations pertinentes à inclure dans le dossier de l'élève.	

Annuellement, la situation de chaque élève sera réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans une classe régulière. L'élève pourrait être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Le conseiller pédagogique en adaptation scolaire pourrait être sollicitée pour un avis conseil. Par conséquent, elle pourra poursuivre l'accompagnement de l'équipe d'intervenants de l'école dans le cas d'un refus du comité d'admission.

Classe adaptée ESSM

(Limitations cognitives)

OBJECTIFS POURSUIVIS

La classe adaptée permet à l'élève :

- d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à une participation sociale accrue et à des comportements autodéterminés;
- d'outiller l'élève pour qu'il puisse être en mesure d'accroître son autonomie;
- d'établir des liens entre les apprentissages scolaires et les situations de la vie quotidienne;
- d'ancrer les apprentissages dans des situations concrètes;
- de généraliser leur utilisation dans d'autres contextes.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- il est âgé de 5 à 12 ans* (exceptionnellement jusqu'à 15 ans);
- il présente une déficience intellectuelle moyenne, sévère, profonde ou tout autre difficulté dont les manifestations s'apparent à la déficience intellectuelle.
- * Exceptionnellement, sous l'approbation de la direction des Services éducatifs, l'élève pourrait poursuivre dans la classe.

CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève:

- est âgé d'au moins 5 ans;
- a un diagnostic de déficience intellectuelle pouvant être associée à une problématique multi handicapée.
- * Exceptionnellement, un élève dont les difficultés s'y apparentent pourrait également être admis.

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
 - direction des classes régionales concernées;
 - direction des services éducatifs;
 - psychologue;
 - conseiller pédagogique impliqué au dossier.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
	Le formulaire d'admission des services régionaux;	
	Le dernier bulletin scolaire, s'il y lieu;	
	Fiche de validation ou de déclaration;	
	Rapports des médecins ou des professionnels concernés;	
	Évaluation cognitive ou du retard de développement;	
	Plan d'intervention de l'école d'appartenance;	
	Rapport d'observation d'intervenants de l'école et du conseiller en adaptation scolaire;	
	Plan de services, s'il y a lieu;	
	Une analyse fonctionnelle;	
	Au besoin, grille observation standardisée.	

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

La Boussole

(Problématiques psychos développementales)

OBJECTIFS POURSUIVIS

L'adaptation de la classe et les interventions soutiennent l'élève dans son développement affectif, social et comportemental afin qu'il puisse fonctionner de façon adaptée pour une vie harmonieuse avec les autres en :

- développant ses habiletés d'auto-contrôle comportemental et émotionnel;
- développant ses habiletés sociales et de communication;
- développant son autonomie dans les activités quotidiennes;
- côtoyant un milieu sécuritaire et sécurisant;
- s'appropriant des outils d'apaisement répondant à ses besoins sensoriels, émotionnels et cognitifs.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Les élèves peuvent présenter les caractéristiques suivantes :

- un trouble du comportement, pouvant être associé ou non à un diagnostic (Ex. : TSA, TDAH, SGT, trouble de l'attachement, etc.);
- présence de traumas complexes;
- des comportements qui ont un impact majeur dans plusieurs sphères de vie (Ex. : Social, académique, familiale, loisirs, difficulté de fonctionnement dans la vie quotidienne, etc.);
- nécessite un environnement adapté et sécuritaire.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé d'au moins 6 ans au 30 septembre;
- a fréquenté une classe régulière;
- présente des problématiques sévères occasionnant des troubles du comportement et/ou des comportements d'opposition, et ce, sans déficience intellectuelle;
- nécessite l'accompagnement accru d'un personnel de soutien.

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
 - direction des classes régionales concernées;
 - direction des services éducatifs;
 - psychologue;
 - conseiller pédagogique impliqué au dossier.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
	Le formulaire d'admission des services régionaux;	
	Le dernier bulletin scolaire;	
	Fiche de validation ou de déclaration;	
	Rapports des médecins ou des professionnels concernés;	
	Plan d'intervention de l'école d'appartenance;	
	Rapport d'observation d'intervenants de l'école et du conseiller en adaptation scolaire;	
	Plan de services, s'il y a lieu;	
	Une analyse fonctionnelle;	
	Au besoin, grille observation standardisée.	

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier la possibilité d'intégration dans un groupe régulier. Il pourrait également être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

L'élève aura préalablement fait l'objet d'une observation par le conseiller pédagogique en adaptation scolaire.

Désadaptation **persistante et sévère** sur au moins 6 mois en classe ordinaire en dépit de la mise en place de <u>stratégies</u> <u>adaptatives ciblées et concertées</u> (selon une analyse concertée et tenant compte des recommandations des divers professionnels et intervenants au dossier.

Plusieurs concertations multidisciplinaires ont été tenues à l'intérieur d'une période prolongée afin de témoigner de l'évolution de l'enfant en réponse à l'intervention.

La Boussole

(Limitations cognitives)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Développer la capacité à établir des liens entre les informations, les expériences antérieures et les apprentissages;
- Développer les apprentissages scolaires (mathématique, lecture et écriture);
- Développer la capacité de décision, d'abstraction et de conceptualisation;
- Développer la capacité à communiquer et à socialiser de façon appropriée;
- Développer l'autonomie des élèves;
- Développer des habiletés sociales adéquates.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Les élèves peuvent présenter les caractéristiques suivantes :

- a des limitations cognitives qui impactent au niveau académique;
- a des impacts au niveau de l'autonomie fonctionnelle et de ses capacités adaptives.

CRITÈRES D'ADMISSION

Pourrait être admis, l'élève qui :

- est âgé d'au moins 6 ans au 30 septembre;
- a fréquenté une classe régulière¹;
- a des limitations au plan du développement cognitif, au plan comportement adaptatif et présente des difficultés importantes d'intégration en classe régulière.

¹ Exceptionnellement, ce critère peut ne pas s'appliquer à la suite d'une évaluation et d'une recommandation des Services éducatifs du Centre de services scolaire de Portneuf

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.
- Les membres d'un comité multidisciplinaire composé de deux directions d'école, deux psychologues (école d'appartenance et école d'accueil) et d'un membre des Services éducatifs analysent chaque dossier d'élève.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
Le formulaire d'admission des services régionaux;		
Le dernier bulletin scolaire;		
Fiche de validation ou de déclaration;		
Rapports des médecins ou des professionnels concernés;		
Plan d'intervention de l'école d'appartenance;		
Rapport d'observation d'intervenants de l'école et du conseiller en adaptation scolaire;		
Plan de services, s'il y a lieu;		
Une analyse fonctionnelle;		
Au besoin, grille observation standardisée.		

Profil Horizon et Perspectives

OBJECTIFS POURSUIVIS

Les classes Horizon et Perspectives permettent à l'élève de :

- développer ses compétences académiques avec un rythme adapté;
- développer les compétences sociales nécessaires pour poursuivre sa scolarisation;
- développer son autonomie.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève :

- peut être en modification en français et en mathématique;
- éprouve des difficultés d'autonomie entravant la réussite scolaire;
- peut présenter des particularités langagières, cognitives, comportementales ou motrices affectant son fonctionnement scolaire.

CRITÈRES D'ADMISSION

- L'élève est âgé d'au moins 12 au 30 septembre;
- Il présente des besoins particuliers persistants au plan de l'autonomie fonctionnelle.

DEMANDE D'ADMISSION

- Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission;
- Les membres d'un comité multidisciplinaire composé de trois directions d'école (direction d'école d'appartenance, direction Horizon, direction Intersection), deux psychologues (école d'appartenance et école d'accueil) et d'un membre des Services éducatifs analysent chaque dossier d'élève.

• Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
Le formulaire d'admission des services régionaux;		
Le dernier bulletin scolaire de la fin du 2 ^e cycle et du 3 ^e cycle du primaire;		
Rapports des médecins ou des professionnels concernés;		
Évaluation des comportements adaptatifs;		
Plan d'intervention de la fin du 2 ^e cycle et ceux du 3 ^e cycle;		
Rapport d'observation d'intervenants de l'école et du conseiller en adaptation scolaire;		
Plan de services, s'il y a lieu;		
Une analyse fonctionnelle si présence de trouble de comportement;		
Grille d'observation standardisée ou profil des besoins de soutien;		
Bilan des acquis scolaires.		

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier si le service correspond toujours au profil de l'élève. Il pourrait donc être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Classe adaptée ESDO

(Limitations cognitives)

OBJECTIFS POURSUIVIS

La classe adaptée permet à l'élève :

- d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à une participation sociale accrue et à des comportements autodéterminés;
- d'outiller l'élève pour qu'il puisse être en mesure d'accroître son autonomie;
- d'établir des liens entre les apprentissages scolaires et les situations de la vie quotidienne;
- d'ancrer les apprentissages dans des situations concrètes;
- de généraliser leur utilisation dans d'autres contextes.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- il est âgé de 12 à 21 ans;
- il présente une déficience intellectuelle moyenne, sévère, profonde ou toute autre difficulté dont les manifestations s'apparentent à une déficience intellectuelle.
- * Exceptionnellement et sous l'approbation de la direction des Services éducatifs, l'élève pourrait poursuivre dans la classe de façon prolongée.

CRITÈRES D'ADMISSION

- L'élève est âgé d'au moins 12 au 30 septembre;
- Il présente des besoins particuliers persistants au plan de l'autonomie fonctionnelle.

CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève :

- est âgé d'au moins 12 ans;
- a un diagnostic de déficience intellectuelle pouvant être associée à une problématique multi handicapée.
- * Exceptionnellement, un élève dont les difficultés s'y apparentent pourrait également être admis.

Une demande d'admission doit être acheminée aux Services éducatifs selon l'échéancier du comité d'admission remis annuellement.

- Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
 - direction des classes régionales concernées;
 - direction des services éducatifs;
 - psychologue;
 - conseiller pédagogique impliqué au dossier.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
	Le formulaire d'admission des services régionaux;	
	Le dernier bulletin scolaire, s'il y lieu;	
	Fiche de validation ou de déclaration;	
	Rapports des médecins ou des professionnels concernés;	
	Évaluation cognitive ou du retard de développement;	
	Plan d'intervention de l'école d'appartenance;	
	Rapport d'observation d'intervenants de l'école et du conseiller en adaptation scolaire;	
	Plan de services, s'il y a lieu;	
	Une analyse fonctionnelle;	
	Au besoin, grille observation standardisée.	

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier si le service correspond toujours au profil de l'élève. Il pourrait donc être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Profil Intersection

OBJECTIFS POURSUIVIS

L'élève en modification de programme en français et en mathématique d'âge secondaire pourra :

- poursuivre ses apprentissages selon les objectifs fixés au plan d'intervention;
- développer ses compétences académiques en progressant à son rythme;
- cheminer dans un groupe restreint.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- difficultés d'apprentissage;
- profil se dirigeant vers un parcours de formation axée sur l'emploi (FPT ou FMS).

CRITÈRES D'ADMISSION

- L'élève est âgé de 12 à 14 ans au 30 septembre;
- Il présente des difficultés d'apprentissage, mais n'a pas de besoins particuliers sur le plan de l'autonomie fonctionnelle;
- Les bulletins du 3^e cycle confirment qu'il y a eu modification en français et en mathématique.

DEMANDE D'ADMISSION

- Les demandes d'admission à l'Intersection doivent être envoyées à la direction des Services éducatifs.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
	Le formulaire d'admission des services régionaux;	
	Le dernier bulletin scolaire de la fin du 2 ^e cycle et du 3 ^e cycle;	
	Plan d'intervention de la fin du 2 ^e cycle et ceux du 3 ^e cycle.	

Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier si le service correspond toujours au profil de l'élève. Il pourrait donc être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

Formation préparatoire au travail (FPT)

OBJECTIFS POURSUIVIS

La classe permet à l'élève de :

- poursuivre sa formation générale selon les objectifs fixés à son plan d'intervention;
- favoriser son insertion sociale et professionnelle;
- développer des compétences liées à l'emploi;
- développer son employabilité;
- suivre une formation pratique en milieu de travail (stage);
- accéder au marché du travail;
- s'inscrire à l'éducation des adultes, s'il y a lieu;
- s'inscrire à un certificat de FMS s'il répond aux conditions d'admission.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- difficultés d'apprentissage;
- retards académiques brimant l'obtention du DES;
- autonomie fonctionnelle adéquate (ESLJ);
- défis au niveau de l'autonomie fonctionnelle (ESDO).

CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève :

- est âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre;
- n'a pas ses acquis de fin de 3^e cycle du primaire.

DEMANDE D'ADMISSION

• Le dossier des nouveaux élèves admis au Centre de services scolaire de Portneuf est analysé par les Services éducatifs.

Formation à un métier semi-spécialisé (FMS)

OBJECTIFS POURSUIVIS

Le Parcours de formation axée sur l'emploi d'une durée d'un an ou exceptionnellement de 2 ans permet à l'élève de :

- poursuivre sa formation générale du 1^{er} cycle du secondaire (français, mathématique, anglais) tout en se préparant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (alternance travail-études);
- s'approprier les compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé (2 jours de stage/semaine en milieu de travail);
- adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail;
- prendre une passerelle pour certains DEP, s'il y a lieu;
- accéder au marché du travail.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- envisage une intégration plus rapide sur le marché du travail;
- veut participer à des stages en entreprise menant à une certification en métier semi-spécialisé.

CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- est âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre;
- a ses acquis du primaire en langue d'enseignement et en mathématique;
- n'a pas obtenu les objectifs des apprentissages en français et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire;
- a rencontré le conseiller en orientation qui confirme que son choix.

DEMANDE D'ADMISSION

- Le comité d'admission est composé des personnes suivantes :
 - direction de l'école secondaire concernée;
 - direction des services éducatifs;
 - conseiller en orientation;
 - conseiller pédagogique impliqué au dossier.

DOCUMENTS À REMETTRE		
	Le formulaire d'admission des services régionaux;	
	Le dernier bulletin scolaire;	
	Fiche de validation ou de déclaration, s'il y a lieu;	
	Plan d'intervention de l'école d'appartenance;	
	Plan de services, s'il y a lieu;	
	Au besoin, grille observation standardisée.	

Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

^{*} Rappel : Il est exceptionnel qu'une demande d'admission soit acceptée en cours d'année puisque l'élève doit avoir fait 450 heures soit 75 heures de préparation au marché du travail et 375 heures de stage. Cependant, les Services éducatifs étudieront attentivement les demandes qui leur seront acheminées.

Profil Transition

OBJECTIFS POURSUIVIS

La classe permet à l'élève de :

- consolider les apprentissages du 3^e cycle du primaire;
- s'approprier certaines notions de 1^{re} secondaire;
- poursuivre son cheminement au régulier en 1^{re} secondaire l'année suivante ou, exceptionnellement, en 2^e secondaire.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

- L'élève a atteint les exigences minimales du 2^e cycle du primaire (60 %) dans au moins 2 des 3 disciplines suivantes :
 - français, mathématique et anglais.

CRITÈRES D'ADMISSION

- L'élève est âgé de 12 ou 13 ans au 30 septembre;
- Le bulletin de la dernière année du 3^e cycle confirme que l'élève n'a pas obtenu la note de réussite (60 %) en français et en mathématique.

DEMANDE D'ADMISSION

- Les demandes d'admission doivent être envoyées aux Services éducatifs.
- Le dossier personnel de l'élève doit être à jour et comprendre les pièces suivantes :

DOCUMENTS À REMETTRE		
Le formulaire d'admission des services régionaux;		
Le dernier bulletin scolaire de la fin du 2 ^e cycle et du 3 ^e cycle;		
Dernier plan d'intervention.		

Tout rapport d'observation ou d'évaluation pertinent à la prise de décision du comité d'admission.

L'élève qui ne serait pas retenu pour cette classe devrait être référé au groupe de première secondaire qui bénéficie de 12 périodes de soutien.

Profil d'apprentissage individualisé (PAI)

Le profil d'apprentissage individualisé est offert dans les écoles secondaires.

L'élève inscrit dans ce profil peut progresser à partir d'approches différenciées proposées par une équipe d'enseignants. Ce modèle privilégie le respect des capacités individuelles d'apprentissage et assure un progrès continu de chacun des élèves. L'élève évolue à son rythme en français, mathématique et anglais à l'aide de matériel didactique varié (modules et capsules numériques, par exemple). Il s'agit d'un programme éducatif permettant à l'élève d'être le maître d'œuvre de ses études. Il se fixe des objectifs d'apprentissage avec l'aide des enseignants qui l'accompagnent dans son cheminement individualisé.

CE PROGRAMME POURSUIT QUATRE OBJECTIFS:

- **1.** favoriser la réussite de l'élève par une diversification des moyens d'enseignement et d'apprentissage permettant un développement optimal des compétences;
- 2. offrir à l'élève un soutien pédagogique personnalisé et des rétroactions fréquentes;
- **3.** permettre à l'élève de convenir du moment de l'évaluation de ses connaissances et de ses compétences avec l'enseignant;
- 4. assurer un lien significatif entre l'élève, les intervenants de l'école et les parents.

L'ÉQUIPE ASSURE UN PROGRAMME RÉALISTE ET HARMONISÉ :

- elle cible les apprentissages essentiels pour la réussite, c'est-à-dire les apprentissages préalables, transférables et durables;
- elle planifie des séquences d'enseignement-apprentissage adaptées à la zone proximale de développement de chaque élève;
- elle monitore les progrès des élèves par le biais de bilans périodiques;
- elle rencontre quotidiennement des élèves en sous-groupes selon les besoins identifiés.

CRITÈRES D'ADMISSION

L'élève qui pourrait être admis :

- l'élève est référé par la direction de son école d'appartenance aux services éducatifs*;
- l'élève est âgé de 15 à 18 ans au 30 septembre;
- selon les recommandations de l'équipe du plan d'intervention, exceptionnellement, un élève de 14 ans pourrait être admis;
- l'élève possède les acquis du primaire.

L'élève présente les caractéristiques suivantes :

- l'élève est en difficulté d'apprentissage;
- l'élève a le profil motivationnel et le PAI est adapté à ses besoins;
- l'élève a besoin d'approches pédagogiques différenciées et adaptées à ses besoins d'apprenant;

DEMANDE D'ADMISSION

En tout temps, les demandes d'admission doivent être acheminées aux Services éducatifs afin d'être analysées par le comité.

^{*} Prendre note, au cours de l'année scolaire, il est possible d'admettre un élève si le programme correspond aux besoins de ce dernier.

^{*} Une analyse de dossier scolaire a lieu par les services éducatifs <u>avant</u> l'admission officielle.



Formulaire d'admission Services régionaux

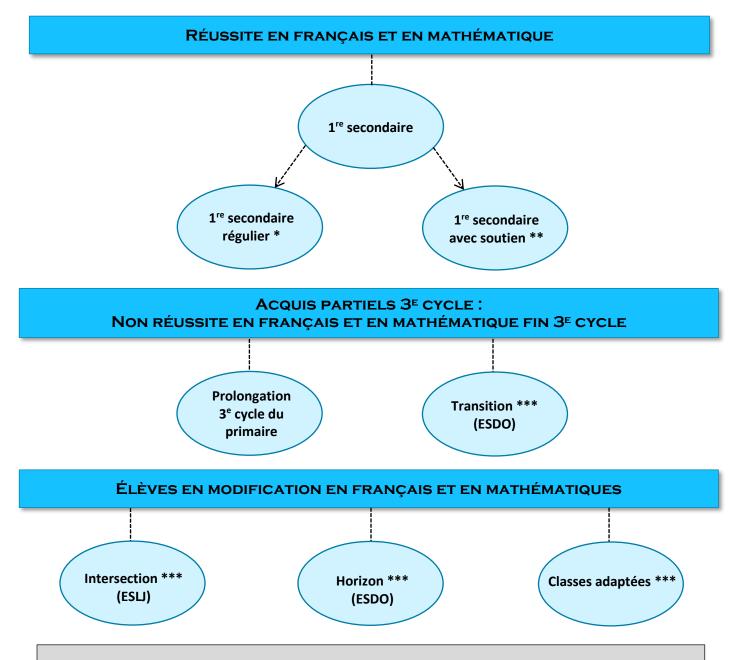
D.:	1	1
Primaire	Secondaire	Adultes

Veuillez acheminer ce formulaire aux Services éducatifs à l'attention de M^{me} Sara Suzor.

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE					
Initiales de l'élève :					
Date de naissance : École d'appartenance :					
(année / mois / jour)					
Niveau : Catégorie EHDAA : Date du dernier plan d'intervention :					
VEUILLEZ COCHEZ LE SERVICE RÉGIONAL DEMANDÉ					
CAPS Défis Horizon Transition FPT PAI					
Intersection FPT FMS PAI					
Déficience moyenne, sévère et profonde					
Formation générale aux adultes Formation professionnelle					
Langage TSA préscolaire/CAPS TSA / PFEQ					
Problématiques comportementales Limitations cognitives					
MOTIF DE RÉFÉRENCE					
Les parents sont-ils informés? oui non					
Les parents sont-ils d'accord? oui non					
Partenaires impliqués oui non Si oui, lesquels :					
L'élève a-t-il déjà été référé au comité de concertation? oui non					
Signature de la direction de l'école d'appartenance Date					
RÉSERVÉ AU COMITÉ D'ADMISSION					
Décision du comité Demande acceptée Demande refusée En attente					
MOTIFS:					



POSSIBILITÉS DE CLASSEMENT D'UN ÉLÈVE LORS DU PASSAGE PRIMAIRE-SECONDAIRE



Annuellement, la situation de chaque élève est réévaluée afin de vérifier si le service correspond toujours au profil de l'élève. Il pourrait donc être dirigé vers un autre service répondant mieux à ses besoins et capacités.

- * Des mesures de soutien pédagogiques sont mises en place pour les élèves ciblés, lors du classement primaire—secondaire
- ** Critères de classement convenues avec les Services éducatifs
- *** Évaluation du dossier par les Services éducatifs

SED ss/Jan 2024

de services scolaire de Portneuf

Québec

Possibilités de parcours scolaires (secondaire et post-secondaire)

